



14ème législature

Question N° : 36372	De M. Hervé Gaymard (Union pour un Mouvement Populaire - Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladie d'Alzheimer	Analyse > prise en charge.
Question publiée au JO le : 27/08/2013 Réponse publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1264 Date de changement d'attribution : 03/09/2013		

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur des mesures d'aide fiscale permettant de soulager les personnes âgées et leurs familles dans le cadre de la maladie d'Alzheimer. En effet, celle-ci n'est pas considérée comme une maladie et prise en charge comme telle, mais ouvre seulement droit à une réduction d'impôt au titre de la dépendance, d'un montant maximal de 2 500 euros par an. Il exprime ainsi son inquiétude quant à la prise en charge de plus en plus lourde et coûteuse pour les familles des malades et souhaiterait connaître les mesures peuvent qui pourront être prises pour y remédier.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bienveillance, et enfin de développer et de structurer la recherche.